

COMPTE-RENDU

PROJET DE RÈGLEMENT D'EAU SUR LE BASSIN DU BRIVET

> ATELIER 2 - BESNÉ

Mercredi 22 juin 2022 - Ouvrage de Pont de l'Angle à Besné.



Une douzaine de participants avec une bonne représentativité des différents publics et acteurs du territoire.

Déroulé :

- De 18h à 20h.
- Accueil des participants.
- La gestion hydraulique du bassin versant du Brivet.
- Le règlement d'eau sur le bassin du Brivet.
- La gestion de l'eau.
- Le secteur de l'ouvrage de Pont de l'Angle à Besné.
- La synthèse de l'atelier et les prochaines étapes.

LES CONTRIBUTIONS

L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Pour les participants :

- Une harmonie entre toutes les activités.
- Une agriculture essentielle pour fournir de la nourriture de qualité, de l'élevage pour participer à l'entretien du marais, et la préservation de la biodiversité (notamment contre les espèces invasives. La conciliation de l'élevage et de la préservation des espèces.
- Un nécessaire rapport au territoire versus une perte de rapport, et une logique de consommation du territoire (ex. : pêche, tourisme de masse...).
- Un problème d'urbanisation croissante du territoire et d'artificialisation des surfaces.

L'ÉTAT DU MARAIS

Un marais en bon état, selon les participants, c'est :

- Un marais qui ne met pas en danger ses habitants et ses usagers (versus zones en friches, marais qui se comble...).
- Un marais qui ne soit pas envasé, avec des digues qui ne s'effondrent pas (notamment du fait d'absence d'entretien, ou de la présence d'espèces invasives : ragondins...).
- Un rôle de poumon et de filtre pour l'eau.
- Une qualité de l'eau préservée ; *"c'est essentiel"*. Se pose aussi la question à terme d'assurer la pérennité de la disponibilité de la ressource en eau pour tous les usages.

Il est proposé par certains participants de :

- Le maintien de l'agriculture (foin, coupe des roseaux...) et de l'élevage, et non des friches ou des cultures céréalières.
- Le maintien permanent des eaux en surface pour alimenter les sources et les nappes phréatiques.
- Une prise en compte de tous les indicateurs, notamment des bio indicateurs (anguilles, carnassiers, oiseaux, faune, composition floristique...).

D'autres de :

- Garder de l'eau plus longtemps en amont (secteur de Pontchâteau) mais... cela se heurte à certaines pratiques actuelles et à certains modèles économiques.
- Maintenir les curages pour lutter notamment contre les écrevisses et les ragondins... mais des avis partiellement partagés en ce qui concerne le curage (qui accélère les flux vers l'aval).
- *"Il faut faire une liste des bio indicateurs, dont l'avifaune, pour dresser un état de santé du marais"*.

LA GESTION HYDRAULIQUE

Une bonne gestion hydraulique passe selon les participants par :

- Certains préconisent de remettre les anciens ouvrages en service pour établir des paliers ; mais quid de la continuité écologique ? et quid des parcelles inondées n amont ?
- La baisse progressive du niveau de l'eau, et non par à-coups : "sans fluctuations brutales", en prenant en compte l'évolution du climat.
- Une meilleure prise en compte du capital piscicole et « anguiller » du marais.
- *"Partie haute du marais, perte de notion de niveaux hauts depuis 1988".*
- *"Le remembrement avec la disparition des haies et des talus à fait beaucoup de mal au marais ; il fait refaire des haies et des talus".*
- *"La question est ce que l'on gère, et ce que l'on subit ? Par exemple, en ce qui concerne la partie haute du Brivet. Aujourd'hui on subit plus que l'on ne gère".*
- Un participant décrit un changement de philosophie : « Il est nécessaire de savoir s'adapter à la Nature, plutôt que d'essayer d'adapter la Nature à nos besoins ».

LE RÈGLEMENT D'EAU

Il est souhaité par certains participants que :

- le règlement d'eau prenne en compte l'évolution de la pluviométrie ;
- les côtes doivent être adaptées mois par mois et en fonction des pluies, et non figées ;
- un modèle permettant d'appréhender les niveaux d'eau par compartiment soit réalisé ; avec des vues aériennes *"pour voir comment cela s'étend"*.

"Il y a une très forte inquiétude autour du règlement d'eau au sein du marais Indivis"

Une réflexion est engagée autour de la mise en place d'un comité de suivi :

- est pour certains prématurée ; *"cela doit être imaginé dans un second temps"*.
- alors que d'autres souhaitent que la liste des membres soit évolutive dans le temps.

LE SECTEUR DE BESNÉ

- Pour la très grande majorité des participants, il est nécessaire voire impératif de relever les niveaux d'eau, de maintenir de l'eau plus longtemps et de faire baisser l'eau plus doucement en opérant un suivi continu lors de cette étape afin de réaliser d'éventuels ajustements.